

JO n° 51 du 29 février 2004 page 4157

texte n° 11

Décrets, arrêtés, circulaires

Textes généraux

Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées

Arrêté du 27 février 2004 fixant au titre de l'année 2004 le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement de médecins inspecteurs de santé publique (femmes et hommes)

NOR: SANG0420617A

Par arrêté du ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité, du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées et du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire en date du 27 février 2004, le nombre de postes offerts au titre de l'année 2004 aux concours externe et interne pour le recrutement de médecins inspecteurs de santé publique (femmes et hommes) est fixé à 45, répartis comme suit :

Concours externe : 36 postes ;

Concours interne : 9 postes.

Les 45 postes ouverts seront majoritairement à pourvoir dans les régions suivantes : Centre, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Ile-de-France, Lorraine, Nord - Pas-de-Calais et Picardie.